

Stage Photo – Festival Arte Flamenco 2019

RÈGLEMENT DU STAGE

Le stage photo se déroulera **du 2 juillet au 6 juillet 2019** à Mont-de-Marsan dans le cadre du festival Arte Flamenco 2019. Il sera composé d'une partie théorique qui aura lieu de 11h à 13h à la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil départemental des Landes, et d'une partie pratique réalisée lors de certains événements du festival à des conditions détaillées ci-dessous.

Cette partie pratique pourra se dérouler durant :

- les balances du spectacle de l'Espace François Mitterrand (sous certaines conditions),
- les scènes amateurs,
- le Flamenco de Rue,
- les spectacles de la Bodega,
- les scènes ouvertes,
- le Festival Off,
- les stages (sous certaines conditions),
- les spectacles du Café Cantante et le spectacle jeune public (sous certaines conditions).

Le prix du stage est de **120€**.

Les stagiaires seront accueillis le 2 juillet par leurs responsables de stage, Olivia Pierrugues et Laura Moulié, ainsi que par un responsable du Conseil départemental des Landes chargé de préciser toutes les conditions d'accès aux différents événements du festival pour le bon déroulement de la pratique du stage.

Olivia Pierrugues, Laura Moulié et les stagiaires conviendront d'un rendez-vous à heure fixe afin d'organiser l'entrée dans le bâtiment de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil départemental des Landes, afin de ne pas perturber l'environnement de travail des agents présents.

Conditions d'accès :

Pour tous les spectacles (payants ou gratuits), les conditions d'accueil des artistes et du public sont professionnelles.

• Accès aux spectacles : scènes amateurs, Flamenco de Rue, Bodega et scènes ouvertes :

L'accès à ces spectacles dans le cadre du stage photo devra s'effectuer de manière limitée par Olivia Pierrugues et Laura Moulié et dans le plus grand respect des artistes et du public.

• Accès aux balances du spectacle de l'Espace François Mitterrand :

Les stagiaires effectueront une partie pratique pendant les balances du spectacle de l'Espace François Mitterrand accompagnés par leurs professeuses Olivia Pierrugues et Laura Moulié sous réserve de l'accord préalable des artistes ou de leur manager. Cet accord sera recueilli par le festival.

Les responsables du stage Olivia Pierrugues et Laura Moulié devront être munies d'un badge et d'un laissez passer fourni par l'organisation du festival le premier jour du stage. Cet accès aux balances des spectacles sera limité en durée.

• Accès aux spectacles du Café Cantante et au spectacle jeune public:

Dans le cadre de leur stage photo, les inscrits auront la possibilité d'accéder exceptionnellement à un spectacle du Café Cantante ou au spectacle jeune public une fois dans la semaine, à raison de deux stagiaires maximum par soir, et cela à partir du 3 juillet. Les stagiaires seront accompagnés des responsables du stage Olivia Pierrugues et Laura Moulié qui leur délivreront une invitation et un badge provisoire. Un emplacement précis leur sera réservé et attribué dans la salle de spectacle par l'organisation du festival.

• Accès au Festival Off :

L'accès au Festival Off s'effectuera de manière libre mais dans le plus grand respect des artistes et du public.

• Accès aux Stages :

Les stagiaires pourront, selon le planning établi, avoir accès à un stage une fois dans la semaine, à raison de deux stagiaires maximum par cours. Sous réserve de l'accord du professeur et respect des précisions apportées au début du stage. Cet accord sera recueilli par le festival.

Conditions d'inscription :

Le nombre de participants est limité à **12**.

Le stage ne pourra être garanti qu'à partir de **8** participants.

La responsabilité du Conseil départemental ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol de matériel.

Une assurance responsabilité civile doit être souscrite pour pouvoir participer au stage.

Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs (à télécharger sur le site internet du festival, remplir et envoyer par courrier).

Compte tenu de la spécificité de ce stage et de son contenu, l'inscription s'effectuera en trois temps :

- La candidature devra être faite par téléphone (bureau des stages – 05 58 46 54 56).
- Olivia Pierrugues, Laura Moulié et l'équipe du festival effectueront une sélection des stagiaires après l'étude de cinq photos préalablement envoyées au format numérique et accompagnées d'un texte de présentation à la Direction de la Culture et du Patrimoine.
- Suite à la sélection, l'inscription ne sera effective qu'après réception par le bureau des stages de la « Charte du Stagiaire » signée et du règlement par chèque. La « Charte du Stagiaire » et le règlement sont à télécharger et imprimer sur le site internet du festival Arte Flamenco.

Pré-requis et matériel :

Ce stage est destiné aux personnes ayant un intérêt pour le flamenco ainsi qu'une pratique régulière et de bonnes connaissances en termes de photographie. Chaque stagiaire doit être muni d'un appareil photo numérique. Il est également recommandé d'apporter un ordinateur portable pour les cours théoriques.

Contreparties :

L'usage des photographies réalisées pendant le stage est réservé à un cadre strictement privé et familial. Les participants au stage photo s'engagent à ne faire aucune exploitation commerciale de ces photographies, ni aucune utilisation à destination du public, sur quelque support que ce soit. Ils s'engagent également à ne pas les diffuser sur internet (blog, réseaux sociaux...).

Les stagiaires s'engagent également à céder les droits de trois photographies prises pendant la partie pratique de leur stage au Conseil départemental, pour une durée de trois ans et garantissent l'originalité de ces clichés. La sélection de ces trois photographies sera effectuée par Olivia Pierrugues et Laura Moulié. Elles seront fournies au format numérique et le crédit photographique n'apparaîtra pas sur les clichés cédés. Le Conseil départemental s'engage à faire apparaître le crédit photographique comme précisé dans le paragraphe « En cas d'utilisation des photographies ».

Cette cession, consentie à titre exclusif, vaut autorisation d'exploitation, de représentation et de reproduction par tous moyens et sur tout support dans le cadre d'une utilisation institutionnelle et à des fins promotionnelles (sur le site internet, la page facebook Arte Flamenco et tout autre support institutionnel) à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Le droit de reproduction accordé par le stagiaire au Conseil départemental des Landes lui permet de reproduire les photographies par tous les procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, qu'ils soient notamment analogiques, numériques, par voie d'imprimerie, de numérisation et tout autre procédé de reproduction.

Le droit de représentation accorde au Conseil départemental des Landes de communiquer les photographies au public par tous moyens et tous procédés techniques connus et inconnus à ce jour, qu'ils soient analogiques ou numériques.

À propos des modes d'exploitation des droits cédés, les photographies pourront être exploitées sur les supports suivants : presse, livres, exposition, publicité, magazine, site internet, réseaux sociaux, dossier de presse...

Cette cession, conclue pour le territoire français et le monde entier, est valable pour une durée de trois ans.

Enfin, l'auteur des photographies garantit au Conseil départemental des Landes l'exercice paisible des droits cédés. Il certifie que les photographies n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune contestation.

Au cas où une contestation serait émise par un tiers, l'auteur des photographies s'engage à apporter au Conseil départemental, à sa première demande, tout son soutien, notamment judiciaire.

En cas d'utilisation des photographies :

- le Conseil départemental s'engage à prévenir préalablement le stagiaire auteur du cliché.
- le Conseil départemental s'engage également à se rapprocher des artistes et de leur manager en ce qui concerne les droits d'image.
- le nom et le prénom du stagiaire et de l'artiste concerné apparaîtront au format : « Prénom Nom de l'artiste © Prénom Nom du stagiaire/CD 40 », de façon à permettre l'identification de l'artiste et du stagiaire auteur de la photographie. La mention devra figurer, soit à proximité immédiate de toute reproduction, soit en fin d'ouvrage dans la liste paginée des crédits photographiques.